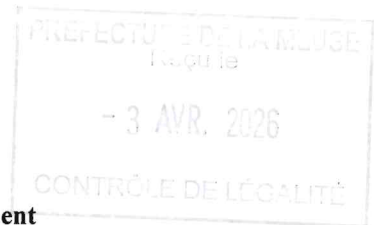


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU JEUDI 02 AVRIL 2026  
DN/NC



**Objet : Désignation des délégués aux établissements d'enseignement**

**N° : DCM\_2026/066**

**PUBLIÉE LE : 10/04/2026**

**L'an deux mille vingt six, le jeudi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 28 mars 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Anne LUDMANN, Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Benjamin LOMBARD donne pouvoir à Sébastien ENCINAS

Jean-Philippe VAUTRIN donne pouvoir à Benoît REYRE

**Conseillers en exercice : Présents : 27 - Pouvoirs : 2 - Absents : 0 – Votants : 29**

**Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 ;*

*Vu les statuts des différents organismes dont la commune est membre ;*

*Considérant qu'il convient de désigner les délégués chargés de représenter la Ville de Commercy au sein des divers syndicats et organismes extérieurs pour la durée du mandat restant à courir ;*

La commune participe à plusieurs structures de coopération (collège des tilleuls, lycée Henri VOGT et le conservatoire de musique). Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants, titulaires et suppléants, pour siéger au sein des organes délibérants de ces structures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **DÉSIGNE** les élus suivants pour représenter la commune auprès des organismes listés ci-dessous :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier ces désignations aux présidents des organismes concernés.

COLLÈGE DES TILLEULS	
DÉLÉGUÉ	SUPPLÉANT
Blandine EULRIET	Christel METZ

LYCÉE HENRI VOGT	
DÉLÉGUÉ	SUPPLÉANT
Thés ANTOINE	Christelle FRANCHOT

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
Déborah GARELLI
Théa ANTOINE
Séverine FATOL
Angélique GENART

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

  
Le Maire,  
**Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.